

PREAVIS No 10/2015
de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- et d'un crédit
budgétaire complémentaire de CHF 50'000.- en faveur du Théâtre
Montreux-Riviera

**Date et lieu proposés pour la
séance de commission :**

le jeudi 26 mars 2015

à 19 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux

Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Recapitalisation	2
2.1	Bilan 2013-2014.....	2
2.2	Analyse	2
3	Augmentation de la subvention annuelle.....	3
3.1	Introduction.....	3
3.2	Personnel	4
3.3	Missions	5
3.4	Objectifs.....	6
3.5	Moyens mis en œuvre	7
3.6	Comptes saisons 12/13 et 13/14.....	7
3.7	Budget saison 14/15.....	8
3.8	Soutien communal.....	9
3.9	Budget 2015-2016 et suivants.....	9
4	Conséquences financières.....	9
5	Développement durable	10
5.1	Social	10
5.2	Economique.....	10
5.3	Environnemental	10
6	Position de la Municipalité.....	10
7	Conclusions	11

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

L'objet du présent préavis est de solliciter votre Conseil pour les éléments suivants :

- une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- au Théâtre Montreux-Riviera (TMR), Fondation pour l'art dramatique, afin de participer à la recapitalisation de cette Fondation ;
- une augmentation de CHF 50'000.-, dès l'exercice 2015, de la subvention annuelle afin de pouvoir faire face aux besoins réels liés à la gestion de ce théâtre de création.

Dans le cadre du rapport-préavis No 24/2011 sur les « géants culturels » visant à allouer des subventions exceptionnelles à diverses structures montreusiennes en vue de participer à leur recapitalisation¹, la Municipalité s'était engagée devant votre Conseil à rester attentive aux besoins des structures qui n'étaient alors pas concernées par ce préavis.

Tel est le cas au travers de ce présent préavis, qui vise à accorder à la Fondation du Théâtre Montreux-Riviera (TMR) les montants suffisants à la recapitalisation. En regard de l'unité de matière de la Fondation subventionnée, la Municipalité entend également présenter à cette occasion la demande d'une augmentation de la subvention annuelle en raison des montants nécessaires afin en particulier d'honorer les normes de cachets et les besoins liés aux fonctions de création assumées par cette Fondation.

2 Recapitalisation

Dans le cadre du rapport-préavis No 24/2011 et de l'analyse détaillée des chiffres comptables de la Fondation, le TMR ne répondait pas aux critères d'attribution d'une éventuelle recapitalisation.

Pour mémoire, ces critères étaient les suivants :

- siège sur le territoire communal ;
- existence d'au moins 10 ans, garantissant ainsi une certaine expérience sur la durée confirmant la pertinence de l'existence d'un tel événement à Montreux ;
- charges supérieures à CHF 1'000'000.00, montrant ainsi d'une part l'importance de l'événement et d'autre part les risques encourus par l'absence ou la quantité insuffisante de fonds propres ;
- pourcentage de fonds propres disponibles inférieur à 5% de la moyenne des charges annuelles des trois dernières années.

Le TMR présentait effectivement des fonds propres disponibles supérieurs de CHF 383.45 aux 5% des charges annuelles, soit CHF 64'530.46 lors du bouclage des comptes de la saison 2009-2010.

¹ Rapport-préavis No 24/2011 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de CHF 1'170'000.- à certaines institutions culturelles et réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leurs fonds propres ».

Aujourd'hui le bilan est nettement moins favorable et la Fondation du TMR est, depuis deux exercices, dans une situation financière périlleuse car potentiellement sous le coup de l'art. 725 CO² et d'une éventuelle mise en faillite, comme expliqué ci-dessous.

2.1 Bilan 2013-2014

En septembre 2013, la Fondation du TMR (par le biais de son Président et de sa Vice-Présidente) faisait parvenir à la Municipalité un dossier de demande de recapitalisation. Le courrier attirait l'attention sur la perte reportée qui atteignait, au 31 juillet 2013, le montant de CHF 91'490.31, affichant ainsi un bilan annuel inférieur à la moitié du capital de fondation, ce dernier étant de CHF 72'000.-. Cela obligeait l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale de déclencher diverses mesures, avec, *in fine*, un risque de mise en faillite si les créances ne sont plus couvertes.

Lors du bouclage et de l'adoption des derniers comptes de la saison 2013-2014, le Conseil de fondation prenait acte d'un exercice bénéficiaire de CHF 23'453.13 après amortissements. Toutefois, les pertes reportées viennent considérablement assombrir, au bilan, un tableau des comptes P&P plutôt réjouissant.

Au passif, le bilan 2013-2014 montre en effet les chiffres suivants :

- capital de fondation :	72'000.00
- pertes reportées :	-91'490.31
- bénéfice de l'exercice 13/14 :	23'453.13
- <i>fonds propres actuels</i> :	3'962.82
- <i>montant minimal selon art. 725 CO</i> :	36'000.00

La moitié du capital étant de CHF 36'000.-, la Fondation du TMR reste, en 2014, sous le coup de l'article 725 CO tant qu'elle n'a pas réalimenté son bilan par un montant permettant d'atteindre ce seuil, montant minimal calculé à CHF 32'037.18. Cette information a été confirmée au Conseil de fondation par l'organe de révision, Firexco SA, en date du 13 octobre 2014.

En plus de ces chiffres, le bilan de la Fondation du TMR est grevée d'un prêt sans intérêt de CHF 60'000.- de la Fondation Duchoud, octroyé le 27 septembre 2011 lors d'une période difficile pour le TMR, mais qui devra, tôt ou tard, être restitué à ladite Fondation. Aucune échéance n'a été fixée, mais un remboursement, même par tranches, devra être envisagé sous peu.

2.2 Analyse

En reprenant la grille d'analyse du rapport-préavis 24/2011 avec les derniers chiffres comptables disponibles, on arrive aux montants suivants :

² Art. 725 CO : perte de capital et surendettement :

¹ *S'il ressort du dernier bilan annuel que la moitié du capital-actions et des réserves légales n'est plus couverte, le conseil d'administration convoque immédiatement une assemblée générale et lui propose des mesures d'assainissement.*

² *S'il existe des raisons sérieuses d'admettre que la société est surendettée, un bilan intermédiaire est dressé et soumis à la vérification d'un réviseur agréé. S'il résulte de ce bilan que les dettes sociales ne sont couvertes ni lorsque les biens sont estimés à leur valeur d'exploitation, ni lorsqu'ils le sont à leur valeur de liquidation, le conseil d'administration en avise le juge, à moins que des créanciers de la société n'acceptent que leur créance soit placée à un rang inférieur à celui de toutes les autres créances de la société dans la mesure de cette insuffisance de l'actif.*

³ *Si la société ne dispose pas d'un organe de révision, il appartient au réviseur agréé de procéder aux avis obligatoires qui incombent à l'organe de révision chargé du contrôle restreint.*

Institution	Charges (moyenne)	FP disponibles	FP (%)	FP idéal (5% des charges)	Différence
TMR	1'297'929.26	3'962.82	0.31	64'896.46	60'933.64

Afin de ne pas péjorer l'avenir du TMR ni le mettre en danger, la Municipalité propose à votre Conseil d'accepter une recapitalisation partielle de la Fondation du TMR, à hauteur de CHF 65'000.-, sous la forme d'une subvention exceptionnelle et unique à imputer sur l'exercice 2015. Toutefois, et afin de ne pas charger plus que nécessaire l'exercice comptable en cours, il est également proposé d'effectuer un prélèvement sur la provision constituée à cet effet au bilan communal sous le compte 9281.180, « provision pour participation à des institutions et/ou des manifestations à caractère public ».

La Municipalité estime en effet que la Commune hôte du TMR se doit de marquer un effort en soutenant la Fondation par un apport financier de CHF 65'000.-. Le capital de fondation n'étant toujours pas entièrement couvert, ce montant témoignerait ainsi de la volonté de la Municipalité de soutenir le TMR mais inciterait également le Conseil à continuer ses efforts de recherche active de solutions auprès de soutiens privés ainsi qu'une gestion financière rigoureuse. Par ailleurs, ce montant permettrait au Conseil d'éviter une probable mise en faillite.

La Municipalité de Veytaux, par la voix de sa Syndique, s'est engagée à verser une subvention exceptionnelle de CHF 1'500.- au même titre. Corsier s'est également engagée à faire un geste, dont le montant n'a pas encore été précisé. Les autres communes du district ont été sollicitées par la directrice pour un soutien complémentaire à bien plaisir, mais aucune n'a souhaité encore s'engager de manière ferme.

Précisons ici que, bien qu'il s'agisse d'une recapitalisation, l'objectif n'est pas de modifier le capital de fondation mais d'allouer à la Fondation une subvention exceptionnelle destinée à alimenter ses fonds propres, au même titre et selon les mêmes mécanismes acceptés par votre Conseil pour les géants culturels. La modification du capital de fondation est effectivement un processus long et coûteux soumis à l'approbation de l'Autorité de surveillance susmentionnée, au Registre du commerce et à l'Autorité fédérale de surveillance des fondations.

Un membre de la Municipalité étant d'ores et déjà membre de droit du Conseil de fondation, il sera toutefois demandé à la Fondation d'inscrire de manière explicite le soutien exceptionnel de la Commune de Montreux dans les comptes et bilans de la saison 2014-2015.

3 Augmentation de la subvention annuelle

3.1 Introduction

Le TMR est un lieu professionnel de création et d'accueil de spectacles théâtraux. Il est situé dans les sous-sols de la Maison Visinand depuis sa création.

Il est juridiquement constitué en Fondation depuis 1990. Les membres (à titre bénévoles) de son Conseil de Fondation sont actuellement les suivants :

- M. André Darbellay, Président ;
- Mme Christine Chevalley, Vice-Présidente ;
- Mme Ursula Bucher, membre, représentante du Fonds culturel Riviera
- Mme Karine Chevallier, membre ;

- M. Jean-Baptiste Piemontesi, représentant la Municipalité de Montreux ;
- M. Jean-Pierre Althaus, membre ;
- M. Jean-Marc Forclaz, membre ;
- M. Jean-Paul Genoud, membre ;
- M. Etienne Rivier, Conseiller municipal, représentant la Municipalité de Vevey.

Depuis sa fondation, le TMR a présenté sur sa scène plus de 200 spectacles, que ce soit en accueil ou (majoritairement) en création. Cela a permis à plus de 300'000 spectateurs d'assister à des représentations (au Théâtre même ou lors de tournées en Suisse romande et en France) de spectacles créés ou accueillis au TMR.

Plus récemment, lors des trois dernières saisons (11/12, 12/13 et 13/14), le TMR a présenté 24 spectacles pour 303 représentations au total. Environ 32'000 spectateurs y ont assisté.

3.2 Personnel

La direction du TMR a changé au 15 juin 2013. Madame Khany Hamdaoui a remplacé Madame Sylviane Vassy à la tête du lieu.

Il faut également souligner :

- le départ volontaire d'un technicien fixe du théâtre et comédien, employé à 100%, à compter de fin mai 2014 ;
- le licenciement d'une collaboratrice à 100%, qui s'occupait des tournées et de la promotion des spectacles et dont les rapports de travail ont pris fin au printemps 2013 en raison d'incompatibilités avec l'ancienne directrice ;
- le départ volontaire d'une employée à 10%, qui tenait une partie de la comptabilité du TMR jusqu'au mois de juillet 2014 et qui cherchait un poste à 100%.

Ces trois postes n'ont pas été repourvus faute de ressources suffisantes.

Le poste d'une collaboratrice employée à 100% et qui occupait différentes fonctions au sein du théâtre (bar, costume, maquillage, nettoyage, etc.), dont les rapports de travail ont pris fin en avril 2013, a été redéfini en mandatant une entreprise professionnelle pour les nettoyages et par une employée pour le bar, engagée uniquement pour la durée des représentations des différents spectacles.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, l'équipe fixe du TMR est composée de 7 personnes représentant 6,25 EPT (dont deux apprentis). La répartition est la suivante :

Administration (2,25 EPT) :

- direction et direction artistique : 1 personne à 100% ;
- secrétariat/billetterie : 1 personne à 65% (qui s'occupe également du suivi à la clientèle, est responsable de la billetterie et de la caisse et assiste la directrice dans certaines tâches administratives courantes) ;
- médiamaticien : 1 personne à 60% (qui gère le site Internet du théâtre, s'occupe du suivi avec le graphiste, fait la recherche des annonceurs publicitaires, que ce soit pour le programme papier ou sur les écrans de télévision du théâtre, gère leurs visuels et logos et crée aussi des visuels spécifiques, flyers ou affiches, pour le théâtre).

Technique (2 EPT+2 apprentis) :

- directeur technique : 1 personne à 100% (qui a la responsabilité de la construction des décors et des lumières des spectacles de création et gère l'enveloppe budgétaire réservée aux postes techniques (décor, accessoire, son et lumière) ;

- régisseur : 1 personne à 100% (qui est responsable de la gestion du stock d'accessoires du théâtre, s'occupe de la régie de scène, c'est à dire du rideau ou de la mise en place et de l'entretien des accessoires utilisés dans les spectacles) ;
- apprentis techniciens : 2 personnes (1 apprenti de dernière année ; 1 apprenti de première année). Il s'agit d'une nouvelle formation de 4 ans débouchant sur un CFC lié aux métiers techniques des arts de la scène.

Au personnel fixe, il faut ajouter tous les artistes engagés lors des différentes créations et pour lesquels le TMR fait office d'employeur. Il en va autrement pour les spectacles en accueil, et donc achetés par le TMR, pour lesquels les responsabilités d'employeur incombent aux producteurs des spectacles.

Les contrats de courte durée sont au nombre d'environ 92 pour les trois dernières saisons. Ils comprennent tant les comédiens, metteurs en scène, maquilleuses, costumières que les personnes s'occupant du bar et de la billetterie du soir.

3.3 Missions

La mission principale du Théâtre Montreux Riviera est de proposer au public de la région et au-delà, des spectacles divertissants, de qualité professionnelle et, dans leur majorité, entièrement créés sur place. Au vu du nombreux public fidèle au TMR, la direction entend poursuivre dans la ligne du théâtre d'humour, sous toutes ses facettes, et cela quand bien même ce genre théâtral est étonnamment délaissé par les autres théâtres institutionnels. En outre, le TMR a le savoir-faire et les locaux lui permettant d'assurer la construction de ses décors et la création et la confection de ses costumes. Ces éléments sont un atout majeur que peu de théâtres de la taille du TMR peuvent se vanter de posséder ; il est indispensable de le conserver et de le valoriser.

Le TMR mobilise également ses forces afin que ses créations partent en tournée hors des frontières cantonales et participent à faire rayonner l'image culturelle de la région et de Montreux en particulier. L'atout que représente la création régulière de spectacle au sein du TMR le porte naturellement à placer ses créations dans d'autres théâtres, romands ou francophones, ce qui souligne la qualité des projets initiés grâce aux soutiens culturels de la région et de Montreux.

L'engagement d'artistes régionaux et romands contribue à dynamiser le milieu artistique professionnel romand et permet au TMR d'être l'une des vitrines des différents talents scéniques romands. Cette mission est d'autant plus importante qu'elle entre de façon prépondérante dans les critères d'attribution du subside cantonal, remis en discussion chaque année.

L'engagement d'apprentis dans le cadre de l'équipe technique est aussi une mission importante. La rareté des ateliers de construction de décors de théâtre dans notre région, fait qu'il est important qu'une relève soit formée et que ces compétences ne se perdent pas.

Sur scène aussi, la transmission du savoir est importante et doit pouvoir se faire dès le plus jeune âge. Le TMR peut faire valoir une longue tradition pédagogique et ludique mais celle-ci s'est éteinte ces dernières années. Pour la saison 2014-2015, des cours pour enfants de 6 à 12 ans ainsi qu'une « semaine théâtre » (5 jours de cours de théâtre durant les vacances scolaires de Pâques, permettant aux enfants de créer un spectacle complet, présenté sur la scène du TMR) et des stages pour adultes seront mis sur pied en collaboration avec la Maison Visinand, afin d'initier jeunes et moins jeunes à cet exercice particulier qu'est la prise de parole devant un auditoire, que cela soit dans le cadre théâtral ou non.

Enfin, le TMR a pour mission de travailler en synergie avec d'autres acteurs culturels. La collaboration avec la Maison Visinand apparaît comme une évidence, par le biais de cours et d'ateliers, de partage de locaux (stockage de matériel d'exposition dans les ateliers du théâtre, mise à disposition de la cuisine de l'appartement du théâtre pour le vernissage d'une exposition, ou encore mise à disposition de salle pour les répétitions d'un spectacle). En outre, il a été décidé de mettre en commun certains envois postaux contenant des informations relatives aux deux entités (public plus large touché, moins de frais d'envois).

3.4 Objectifs

Les objectifs principaux sont les suivants :

- maintien du public actuel et, dès la saison 2014-2015, élargissement et renouvellement progressif du public du TMR en mettant l'accent sur sa diversification ;
- maintien de sept spectacles minimum, de 12 à 18 représentations chacun, sur la scène du théâtre ;
- possibilité de faire partir en tournée une à deux créations du théâtre, en assurer la promotion et le suivi ;
- proposer aux autres acteurs culturels de la région de Montreux les compétences du TMR pour la création ou la location de costumes, la construction ou la location de décors ainsi que la location des espaces ateliers et du théâtre lui-même ; des contacts et des projets sont en cours notamment avec le Théâtre de Vevey ou le Montreux Jazz Festival ;
- optimisation de « l'outil » TMR avec la mise à niveau de son matériel technique et de ses infrastructures (loges, bureau, accueil des spectateurs, bar) : en effet, de gros travaux seront nécessaires dans les saisons à venir afin de garantir la sécurité et le confort des spectateurs et des artistes :
 - *en priorité* : les fauteuils du théâtre sont vétustes et pour certains d'entre eux menacent de céder. Un devis a été effectué pour leur remise en état (et non leur remplacement, qui engendrerait une problématique tout autre). Ce devis se monte à CHF 100'000.- pour la totalité des fauteuils ;
 - *à court-moyen terme* : isolation d'une partie des ateliers du théâtre afin de pouvoir y aménager une salle de répétition lors des créations et de permettre au personnel technique de travailler dans de bonnes conditions. De l'automne au printemps la température y est très froide et les conditions de travail des techniciens y deviennent difficiles. De plus, la possibilité d'avoir un lieu de répétition permet d'éviter des frais de location de salle. Le fait d'être non loin de l'atelier des costumes, de l'atelier des décors et de la scène permet une bonne circulation des informations et facilite également le travail de l'équipe administrative. Aucun devis n'a encore été effectué, mais il faut partir avec un montant s'approchant des CHF 100'000.-, sous réserve d'un devis détaillé ;
 - *à moyen-long terme* : remise en état du mécanisme de la scène tournante préexistant sous la scène du théâtre et changement du parquet de scène. Aucun devis n'a encore été effectué, mais il faut partir là encore avec un montant s'approchant des CHF 100'000.-, sous réserve d'un devis détaillé ;
- développement du partenariat avec des entreprises de la région que ce soit en proposant des soirées privées ou semi-privées sur mesure ou un partenariat de sponsoring. Le but des locations de locaux ou de matériel, des cours et des soirées privées est à moyen terme un élargissement de l'autofinancement grâce à l'augmentation de recettes propres ;
- repositionnement du TMR dans le paysage médiatique romand, afin que celui-ci soit reconnu comme un pôle d'excellence pour le théâtre d'humour, avec un haut degré de professionnalisme, et qu'il bénéficie à nouveau d'une couverture médiatique perdue ces dernières années.

3.5 Moyens mis en œuvre

La saison 14/15 marque un tournant dans la communication du TMR. En effet, la mise en place d'une ligne graphique claire, résolument plus actuelle et plus pratique permet de toucher un public élargi. Le nouveau logo et les affiches de la saison s'inscrivent dans une cohérence graphique qui positionne le théâtre dans une nouvelle image et qui, tout en restant classique, permet d'atteindre un public plus jeune. Le fait d'accueillir des spectacles d'improvisation est un premier pas destiné à faire mieux connaître le théâtre auprès des jeunes générations et d'un auditoire renouvelé.

Les spectacles choisis proposent différentes facettes de la comédie et de l'humour. Ce qui permet non seulement la recherche de partenaires différents (par exemple la Chambre vaudoise immobilière pour le premier spectacle parlant de propriété par étage), mais aussi d'intéresser et contenter un public plus large avec des spectacles alliant finesse du texte (*Gros-Câlin* de Romain Gary et Prix du Syndicat de la Critique Dramatique ou *Si ça va bravo* de Jean-Claude Grumberg) à nouveauté et expérimentation théâtrale (*Le petit traité d'éducation lubrique*, texte humoristique adapté pour la première fois pour la scène par Michel Voïta, Prix culturel vaudois Théâtre 2014) sans oublier les classiques (*Les 39 marches* revisité façon burlesque) et les perles du boulevard (*Huit femmes* et *Le canard à l'orange*).

Les relations avec la presse et l'échange avec les différents médias ont été intensifiés (plus de six articles et émissions de radio d'envergure ont été effectués depuis juin 2014 et d'autres sont déjà agendés).

Comme énoncé ci-dessus, des collaborations ont en outre été initiées avec des organismes concernés par les thèmes représentés dans les spectacles. Cette manière d'intéresser de nouveaux publics sera poursuivie à l'avenir, car elle permettra de mettre le théâtre en réseau.

D'autres moyens ont été mis en œuvre par la nouvelle direction :

- amélioration des « à-côtés » du théâtre : nouvelle gamme plus variée de boissons servies au bar, en lien avec les spectacles, et plus grand choix de petite restauration ;
- nouvel emplacement de la billetterie afin de fluidifier l'entrée au théâtre ;
- intensification des relations avec les collectivités publiques (services de la Commune, communes de la Riviera et Fonds culturels Riviera) et les organismes soutenant le théâtre (Service cantonal des affaires culturelles, Loterie romande, Fondations);
- présence de la direction à des manifestations régionales afin d'assurer la représentation du TMR et de contribuer à le faire (re)connaître ;
- collaborations initiées avec d'autres théâtres afin de créer en commun des spectacles assurés ainsi de se produire d'office sur deux scènes au moins ;
- élaborations de nouveaux contrats de création, de coproduction ou d'accueil de spectacles, répartissant mieux les responsabilités des parties, notamment sous l'angle de l'engagement des ressources.

3.6 Comptes saisons 12/13 et 13/14

Le tableau détaillé est présenté en annexe au présent préavis. La saison 12/13 s'est terminée sur une perte de CHF 20'510.65.

Pour la saison 13/14, la gestion du budget a été définie sur de nouveaux objectifs :

- transparence des budgets des différentes enveloppes (décors ; costumes, etc.) confiées à leurs responsables, afin d'établir à chaque spectacle, des devis réalistes et de limiter ainsi les dépassements de budgets ;

- pointage régulier des dépenses et communications soutenues entre la direction et les différents responsables d'enveloppes financières ;
- baisse des coûts pour les postes hébergement³ et repas ;
- baisse des dépenses dans le poste voyages administratifs car moins d'accueil de spectacles de pays francophones, donc moins de voyages à Paris ou à Bruxelles.

Le bilan de ces mesures est réjouissant : la saison 13/14 se termine par un exercice positif et un bénéfice net de CHF 23'453.13.

3.7 Budget saison 14/15

Le détail est présenté en fin du préavis. Le budget de la saison 14/15 du TMR est équilibré, sous réserve des remarques qui suivent.

Budget de fonctionnement

Le montant des salaires imputé dans le budget de fonctionnement a été calculé suite à une estimation au prorata des semaines passées par la technique et l'administration à ne s'occuper « que » du fonctionnement du théâtre.

Le poste loyer est plus élevé et cela en raison du bail du nouvel appartement qui servira au TMR pour le logement des comédiens.

Le poste entretien technique a été réduit car des changements et achats de matériel technique ont été effectués dans le cadre de la saison 13-14 et n'auront pas besoin d'être renouvelés la saison prochaine (deux amplificateurs pour la scène ; une carte son pour la table de régie).

L'amortissement mobilier de 10'000.- apparaissant dans les comptes de la saison 12-14 était principalement lié à la voiture, très usée et qui devra être changée prochainement. Elle avait été pensée pour le voiturage de personnes et non de matériel ; or, à l'usage, c'est cette dernière utilisation qui est la plus fréquente et du coup, la plus coûteuse en raison des locations de camionnette. Le TMR doit en effet transporter fréquemment des éléments de décors (panneaux, lambourdes), du mobilier (chaises, tables, canapés, tapis), de la technique (projecteurs, instruments divers) nécessaires soit aux créations soit aux tournées et qui, le plus souvent, sont volumineux et encombrants.

Budget de création

Les frais ont été répartis entre les achats, les coproductions et les créations.

Les défraiements pour les artistes sont prévus conformément à la CCT.

Les postes détaillant les décors, les salaires, les charges sociales, les costumes, etc., ne tiennent compte que des montants lors des créations propres au TMR. Les autres dépenses étant globalement budgétées sous « achats spectacles » ou « coproductions ».

L'entretien des costumes a aussi été calculé en fonction du nombre de représentations par spectacle et du nombre de comédiens. Il a été compté pour chaque spectacle, tout en sachant que normalement, lors d'achats, cela incombe au producteur du spectacle et non à

³ Pour ce poste, et afin de ne pas, ou peu, faire appel à des hôtels pour l'hébergement, un appartement a été loué à la Commune, en plus de l'appartement déjà mis à disposition du théâtre. Ce qui permet en tout de loger sans trop de difficulté 3 à 5 personnes en cas de besoin. En revanche, cela engendre bien évidemment une hausse pour le poste loyer, mais qui est négligeable au vu des montants alloués jusqu'ici à ce poste et en comparaison des dépenses d'hébergement passées.

l'organisateur. Ce poste a tout de même été ajouté, car cela peut faire partie de la négociation sur le prix d'achat ou être un petit plus dont le producteur se souviendra ou simplement une réserve en cas d'imprévu sur un costume.

3.8 Soutien communal

Il a été possible au TMR d'équilibrer le budget de la saison 2014-2015, mais la marge de manœuvre est ténue et aucun montant n'est prévu au titre de réserve.

En outre, il a été renoncé à certains éléments essentiels au développement du TMR :

- *dans le budget de fonctionnement* :
 - o un poste d'aide-comptable/secrétaire à 40% (env. CHF 30'000.- charges sociales comprises) ;
- *dans le budget de création* :
 - o cotisations LPP pour les comédiens et les autres engagements à court terme (env. CHF 13'000.-) ;
 - o possibilité d'engager un comédien supplémentaire pour le 2^e accueil étranger, (env. CHF 10'000.-) ;
 - o possibilité d'engager un comédien supplémentaire pour deux des trois créations (env. CHF 13'000.-).

Le manco minimal est donc de CHF 66'000.-. La Municipalité estime toutefois que ce n'est pas à la Commune seule d'assumer la totalité de ces frais et propose à ce titre une augmentation de la subvention annuelle de CHF 50'000.-, dès la saison en cours. Cette augmentation permettra au TMR d'une part d'assurer une parfaite gestion du TMR et d'autre part d'améliorer l'offre des spectacles proposés. A terme, cette augmentation devrait également donner au TMR les moyens de reconstituer une petite réserve, indispensable non seulement pour assumer divers imprévus, mais également pour rembourser petit à petit le prêt de la Fondation Duchoud et assumer une partie des travaux planifiés à terme.

Compte tenu des efforts menés par la nouvelle direction et des dépenses déjà engagées pour la saison 14/15, la Municipalité propose à votre Conseil de ne pas tenir compte du prorata du nombre de spectacles sur l'année civile mais de verser la totalité de l'augmentation de subvention. Pour mémoire, la dernière demande d'augmentation de la subvention en faveur du TMR remonte à 2007.

3.9 Budget 2015-2016 et suivants

Les budgets prévisionnels des saisons suivantes sont présentés en annexe. Le poste salaire administratif est plus élevé, car, non seulement le personnel du TMR n'a pas connu de hausse salariale depuis plus de 6 ans, mais il est évident que le TMR doit faire appel à des forces supplémentaires au bureau. De plus, il faudra engager un nouveau technicien pour le début de la saison 15/16 puisque l'un des apprentis aura terminé sa formation en fin de saison 14/15.

Enfin, dans ces budgets figurent les très importants investissements de rénovation mentionnés au point 3.4. Des fondations privées seront sollicitées pour en assurer le financement, même si, en fonction des résultats des exercices, une partie des montants nécessaires pourrait être prélevée sur les provisions du TMR.

4 Conséquences financières

Au 31 décembre 2014, les fonds disponibles en trésorerie s'élèvent à CHF 11.3 millions. Le total des emprunts bancaires est de CHF 22 millions.

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis pourrait être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt

Les versements de ces aides, CHF 115'000.-, seront enregistrés par le biais du compte 150.3653.00. Ils seront compensés en partie pour CHF 65'000.- par le prélèvement sur la provision 9281.180 au travers du compte 150.4801.

5 Développement durable

5.1 Social

Faut-il rappeler ici combien la culture participe à une vie harmonieuse en société. Le maintien et le développement de structures culturelles sur Montreux et sa région sont donc essentiels. Mais la culture doit aussi demeurer à des prix abordables, respectivement oser se démarquer, oser et créer, soit toutes des actions qui coûtent et pour lesquelles les collectivités publiques doivent s'engager de manière partenariale, en complément des soutiens privés indispensables.

5.2 Economique

Les structures culturelles sont aussi des acteurs économiques. Elles « consomment » en commandant diverses prestations à d'autres entreprises tant dans les secteurs de l'accueil que de la technique. Elles « rapportent » par l'ensemble des dépenses induites par les spectateurs (repas avant ou après le spectacle, nuitée éventuelle, autres achats, etc.), sans parler de leur importante contribution à la promotion générale de Montreux comme ville accueillante, active et de cultures. Cela participe ainsi directement aux autres efforts engagés avec cet objectif, notamment par Montreux-Vevey Tourisme.

5.3 Environnemental

Le fait d'organiser à Montreux divers événements culturels de qualité évite aux spectateurs montreusiens de se déplacer trop loin. Par ailleurs, diverses solutions via les transports en commun ont été mises en place tant pour les déplacements des artistes que des spectateurs d'autres régions.

6 Position de la Municipalité

En préambule, la Municipalité tient à souligner le dynamisme et l'enthousiasme de la nouvelle équipe mise en place. Comme déjà mentionné, la Municipalité considère que les diverses mesures proposées dans le présent préavis visent à confirmer des structures culturelles de qualité reconnues et historiquement basées dans notre Commune. Une commune où culture se décline au bénéfice tant de ses habitants que de ses hôtes, et contribue étroitement à sa promotion et à la vitalité de sa réalité de ville de cultures.

En cela, elle soutient ces demandes qui sont également justifiées en regard de l'évolution que connaissent de nombreuses autres institutions et acteurs culturels suisses et étrangères.

7 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le Préavis No 10/2015 de la Municipalité au Conseil communal du 6 mars 2015 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- et d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 50'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera

oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- en faveur de la recapitalisation du Théâtre Montreux-Riviera, Fondation pour l'Art dramatique;
2. d'accorder à cet effet un crédit budgétaire complémentaire sur le compte No 150.3653.00 du budget 2015, « subventions », par la création d'une nouvelle ligne « recapitalisation TMR » avec un montant de CHF 65'000.- ;
3. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte 9281.180 « provision pour participation à des institutions et/ou des manifestations à caractère public » ;
4. d'inscrire à cet effet un montant de CHF 65'000.- au compte 150.4801 « prélèvement provision » du budget 2015 ;
5. d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention complémentaire de CHF 50'000.- en faveur de l'exploitation du Théâtre Montreux-Riviera, Fondation pour l'Art dramatique ;
6. d'accorder à cet effet un crédit budgétaire complémentaire d'un montant de CHF 50'000.- sur le compte No 150.3653.00 du budget 2015, « subventions », ligne « TMR », et de porter ainsi la subvention annuelle à CHF 240'800.- pour les budgets 2015 et suivants ;
7. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
8. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
9. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 6 mars 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

L. Wehrli

L.S.

O. Rapin

Annexe(s) : ment.

Délégation municipale : M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller municipal

Annexe : TMR, comptes 2013/13 – 2013/14 et budgets

RECETTES	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
Création					
- vente billets	327'768.40	284'622.50	274'890.00	274'890.00	274'890.00
- vente spectacles	86'000.00	0.00	8'000.00	8'000.00	8'000.00
- droits de suite	650.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- loc./vente locaux, décors, costumes	18'286.00	12'199.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
- dons Loterie romande	86'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
- sponsoring / dons	750.00	0.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
- membres / amis	10'000.00	12'604.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
- cartes membres	21'937.00	22'395.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
- recettes publicité	35'663.00	22'828.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00
- recettes diverses	25'147.47	17'288.56	20'000.00	20'000.00	20'000.00
<i>Sous-total :</i>	<i>612'201.87</i>	<i>471'937.06</i>	<i>468'890.00</i>	<i>468'890.00</i>	<i>468'890.00</i>
Subventions					
- Commune de Montreux	130'000.00	130'000.00	130'000.00	130'000.00	130'000.00
- Fonds culturel Riviera	430'000.00	435'000.00	435'000.00	435'000.00	435'000.00
- Etat de Vaud ⁽¹⁾	107'500.00	55'000.00	110'000.00	110'000.00	110'000.00
- subvention loyer Montreux	60'800.00	60'800.00	60'800.00	60'800.00	60'800.00
- Commune de Veytaux	3'500.0	3'500.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
<i>Sous-total :</i>	<i>731'800.00</i>	<i>684'300.00</i>	<i>735'800.00</i>	<i>735'800.00</i>	<i>735'800.00</i>
<i>Total recettes :</i>	<i>1'344'001.87</i>	<i>1'156'237.06</i>	<i>1'204'690.00</i>	<i>1'204'690.00</i>	<i>1'204'690.00</i>

(1) Les comptes du TMR bouclent au 30 juin et non pas au 31 décembre ; le solde de la subvention cantonale étant arrivée en juillet 2014, elle n'a pas pu être comptabilisée dans l'exercice 2013/14. Le montant total reste toutefois inchangé à CHF 110'000.- par saison.

CHARGES	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
Frais de création					
- part salaires annuels	400'307.70	216'573.41	223'925.00	228'403.50	232'972.00
- part charges sociales	93'974.10	80'085.30	65'335.25	81'183.95	82'203.00
- achats spectacles	0.00	0.00	207'480.00	217'480.00	217'480.00
- cachets et défraiements (2)	252'658.25	184'765.60	152'347.00	162'347.00	162'347.00
- frais de coproduction	0.00	212'693.15	150'230.00	150'230.00	150'230.00
- impôt à la source	19'041.25	3'894.80	16'000.00	16'000.00	16'000.00
- matériel et accessoires (3)	96'110.29	53'273.05	61'145.00	61'145.00	61'145.00
- publicité et billetterie	138'959.30	58'963.25	21'690.00	21'690.00	21'690.00
- taxes et droits	62'627.70	29'258.53	27'000.00	27'000.00	27'000.00
- déplacements et hébergements (4)	74'008.95	15'172.75	16'236.00	16'236.00	16'236.00
- location salle	2335.80	200.00	0.00	0.00	0.00
<i>Sous-total :</i>	<i>1'140'023.34</i>	<i>854'879.84</i>	<i>941'388.25</i>	<i>981'715.45</i>	<i>987'303.00</i>
Frais de fonctionnement					
- salaires	73'900.00	92'700.00	98'275.00	124'720.50	127'215.00
- charges sociales	15'500.00	34'300.00	21'915.35	27'812.70	28'369.00
- assurances	4'878.42	5'383.88	5'000.00	5'000.00	5'000.00
- frais de bureau	21'231.10	20'299.35	15'000.00	15'000.00	15'000.00
- télécommunications	4'018.80	4'512.15	5'000.00	5'000.00	5'000.00
- loyers	63'546.00	68'302.00	74'000.00	74'000.00	74'000.00
- eau et électricité	7'864.70	6'874.40	7'900.00	7'900.00	7'900.00
- entretien / nettoyages	267.90	20'093.95	13'250.00	13'250.00	13'250.00
- rénovation / transformations	0.00	0.00	4'000.00	100'000.00	100'000.00
- voyages / déplacements	9'386.65	4'202.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
- provisions, amortissements	10'000.00	20'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
- frais divers	13'895.61	1'236.36	7'000.00	7'000.00	7'000.00
<i>Sous-total :</i>	<i>224'489.18</i>	<i>277'904.09</i>	<i>261'340.35</i>	<i>389'683.20</i>	<i>392'734.00</i>
<i>Total dépenses :</i>	<i>1'364'512.52</i>	<i>1'132'783.93</i>	<i>1'202'728.6</i>	<i>1'371'398.65</i>	<i>1'380'037.00</i>
Bénéfice / perte :	- 20'510.65	23'453.13	1'961.4	-166'708.65	-175'347.00

(2) Salaires comédiens / metteur en scène / costumière / coiffeuse-maquilleuse.

(3) Décors & accessoires, costumes, maquillages / coiffures, entretien costumes, achats bar.

(4) Déplacements, repas et boissons, hébergements.